

QUI REFUSE DE PROTÉGER LES ENFANTS ?

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 DÉCEMBRE 2024

Depuis 2001, les programmes scolaires prévoient une éducation à la sexualité à raison de trois séances annuelles, tout au long de la scolarité. De fait, rares sont les établissements qui respectent ces obligations : selon un récent rapport du Conseil économique social et environnemental (Cese) moins de 15% des élèves en bénéficient et un quart des établissements ne les mettent jamais en œuvre.

Aujourd'hui, le nouveau projet d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, proposé par le Conseil supérieur des programmes, déclenche une campagne de désinformation de la part des courants les plus conservateurs de droite et d'extrême droite. Comme il y a dix ans, au moment où il avait été question de mettre en place les ABCD de l'égalité, les mêmes arguments fallacieux sont utilisés, accusant notamment l'Education nationale de promouvoir une « théorie du genre » qui n'existe pas.

Ces courants affirment vouloir protéger les enfants. Mais de quoi ? Ne voient-ils pas un certain nombre de constats alarmants ?

Ainsi, la moitié des agressions sexuelles et viols sur mineurs est commise par d'autres mineurs selon un rapport publié récemment par le ministère de la Justice. La plupart des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel sont très jeunes puisqu'un sur trois est âgé de moins de 13 ans.

A 12 ans, un enfant sur trois a déjà été exposé à des images pornographiques. La majorité des contenus pornographiques aujourd'hui sur Internet tend à valoriser la domination masculine et à mettre en scène les violences à l'égard des femmes.

Les jeunes mineurs agresseurs se révèlent souvent inhibés, peu à l'aise en relation duelle, ayant une faible estime d'eux-mêmes.

Ces mêmes courants qui, à certains moments, savent accuser l'école de faillir à ses missions, refusent que celle-ci contribue à transmettre des connaissances essentielles sur la santé sexuelle, à déconstruire les normes inégalitaires et à prévenir les violences. Dans un pays où la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, le Code de l'éducation lui-même affirme qu'école et parents ont des responsabilités partagées dans le cadre d'une co-éducation.

Ce parcours éducatif, longuement réfléchi, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus dans la communauté éducative et a pour objectif la protection de l'enfance en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, ainsi que l'accompagnement du développement de l'enfant dans sa vie relationnelle et affective.



La LDH (Ligue des droits de l'Homme) refuse que cette éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle soit caricaturée, dénaturée, au nom de visées aussi idéologiques que politiques, qui font fi des enjeux cruciaux qu'elle soulève. La LDH se tiendra toujours aux côtés de celles et ceux qui défendent une éducation protectrice, garante de la santé publique, égalitaire et émancipatrice.

COMMUNIQUÉ

LDH

Fondée en 1898

